

Le voyage avec forfait, préféré pour la découverte d'une destination

En 2015, les Français ont effectué 12 % de leurs voyages avec un forfait. Cette part est plus faible pour les voyages en métropole du fait des nombreux séjours en hébergement non marchand ; elle est nettement plus élevée pour les voyages à l'étranger. Lorsque transport et hébergement sont des prestations marchandes, il y a autant de voyages avec forfait qu'à la carte et la dépense moyenne par nuitée est plus élevée avec un forfait. Pour des voyages comparables, les adeptes du forfait sont plus âgés que ceux voyageant à la carte et plus de 80 % sont provinciaux. Le forfait est d'abord choisi parce qu'il décharge de l'organisation du voyage et favorise la maîtrise du budget. Le voyage à la carte est choisi parce qu'il laisse plus de liberté et offre plus de choix dans les destinations et les activités. Le forfait a la faveur d'une large majorité de voyageurs pour la découverte future d'une destination, cette attractivité se renforçant avec l'âge.

Tableau 1 : Les voyages à forfait en 2015

| | Voyages, nuitées et dépenses effectués dans le cadre d'un forfait | Part dans l'ensemble des voyages (en %) | Voyages, nuitées et dépenses effectués dans le cadre d'un forfait avec hébergement marchand | Part dans l'ensemble des voyages avec hébergement marchand (en %) |
|--|---|---|---|---|
| Voyages (en millions) | | | | |
| France métropolitaine | 14,8 | 8,5 | 10,4 | 19,6 |
| Hors France métropolitaine | 9,0 | 37,9 | 8,5 | 48,1 |
| Toutes destinations | 23,8 | 12,0 | 19,0 | 26,7 |
| Nuitées (en millions) | | | | |
| France métropolitaine | 77,6 | 8,5 | 54,6 | 17,4 |
| Hors France métropolitaine | 77,1 | 3,6 | 71,5 | 47,5 |
| Toutes destinations | 154,7 | 13,7 | 126,0 | 27,1 |
| Dépenses (en milliards d'euros) | | | | |
| France métropolitaine | 7,2 | 15,5 | 5,9 | 22,8 |
| Hors France métropolitaine | 13,1 | 52,2 | 12,6 | 59,1 |
| Toutes destinations | 20,2 | 28,4 | 18,5 | 39,2 |

Lecture : en 2015, les résidents français ont réalisé 14,8 millions de voyages avec un forfait en France métropolitaine. Ces voyages ont occasionné 77,6 millions de nuitées et 7,2 milliards d'euros de dépenses. Les voyages à forfait représentent 8,5 % des voyages en France métropolitaine, 8,5 % des nuitées touristiques et 15,5 % des dépenses relatives à ces mêmes voyages. Si on se limite aux voyages avec un hébergement marchand, les voyages à forfait représentent 19,6 % des voyages en France métropolitaine et 48,1 % des voyages à l'étranger.

Champ : tous voyages à forfait.

Source : DGE, enquête SDT 2015.

À l'heure où Internet permet à chacun de construire en quelques clics son voyage « à la carte », en réservant auprès de différents prestataires le transport et l'hébergement, voire certaines activités, de nombreux voyageurs préfèrent se tourner vers un voyageur (en boutique ou en ligne) pour un achat groupé des différentes prestations au sein d'un forfait¹.

En 2015, sur les 198,8 millions de voyages (*encadré*) réalisés par les Français, 23,8 millions, soit 12 %, l'ont été dans le cadre d'un forfait (*tableau 1*). Cette part, toutes destinations confondues, recouvre un fort écart entre les destinations de France métropolitaine (8,5 % de voyages à forfait) et les destinations étrangères (37,9 %).

Autant de voyages à forfait qu'à la carte lorsque transport et hébergement sont des prestations marchandes

La faible part des voyages à forfait sur les destinations métropolitaines s'explique largement par le poids des voyages en hébergement gratuit, les séjours en résidence secondaire, dans la famille ou chez des amis étant, par nature, peu propices aux

¹ Dans cette étude, un voyage est considéré « à forfait » dès lors que deux prestations au moins parmi le transport, l'hébergement, la restauration ou les activités diverses ont été réservées auprès d'un même prestataire. Cette définition diffère de celle du Code du tourisme à laquelle un régime juridique propre est attaché.

formules à forfait. Si l'on exclut ces séjours, la part des 19 millions de voyages à forfait atteint 19,6 % en métropole et 48,1 % à l'étranger (26,7 % au total).

Pour 8 de ces 19 millions de voyages à forfait en hébergement marchand, le transport n'est pas une prestation marchande. Ces voyages sont en effet essentiellement réalisés avec un véhicule personnel, le forfait portant sur l'hébergement, la restauration ou les activités. Près de 90 % de ces voyages sont effectués en métropole.

Les 11 autres millions de voyages à forfait dont le transport et l'hébergement sont des prestations marchandes constituent le cœur de l'activité des voyageurs. Ces voyages peuvent être comparés aux 11,5 millions de voyages à la carte (sans forfait) avec achat (séparé) des prestations de transport et d'hébergement, alors que ces prestations auraient pu faire l'objet d'un forfait.

Le forfait, formule privilégiée pour les destinations étrangères, notamment lointaines²

Parmi les voyages à forfait avec transport et hébergement marchand, une large majorité (70,5 %) ont une destination étrangère et 29,5 % une destination métropolitaine (tableau 2). Au contraire, les voyages à la carte sont également répartis entre le territoire métropolitain et l'étranger (50,7 % et 49,3 %). Les voyages en Europe réalisés avec un forfait ou à la carte, sont les plus fréquents des séjours à l'étranger. Toutefois, ces voyages en Europe représentent une moindre part des voyages à l'étranger pour les voyages à forfait que pour les voyages réalisés à la carte (67,1 % contre 74,0 %), au contraire des destinations lointaines telles l'Afrique (11,2 % des voyages à l'étranger avec forfait contre 4,7 % des voyages à l'étranger à la carte), l'Amérique (10,5 % contre 9,7 %) et l'Asie (8,8 % contre 7,3 %).

Les voyages avec forfait, plus courts qu'à la carte aussi bien en métropole qu'à l'étranger

Toutes destinations confondues, la durée moyenne d'un séjour avec forfait est légèrement supérieure à celle d'un voyage à la carte (7,6 nuitées contre 7,4 soit + 3 %). En effet, la part des voyages à l'étranger avec forfait est nettement supérieure à celle des voyages à la carte et ces voyages sont en moyenne plus longs que ceux en métropole. Mais, dès lors que l'on distingue les deux types de destinations, la hiérarchie des durées s'inverse : la durée moyenne d'un voyage en métropole est de 5,2 nuitées avec forfait contre 5,7 nuitées à la carte (- 8 %) et, à l'étranger, la durée moyenne d'un voyage avec forfait est de 8,6 nuitées contre 9,1 à la carte (- 6 %).

Les voyages avec forfait, plutôt de courte durée en métropole et d'au moins une semaine à l'étranger

En métropole, environ la moitié des voyages à forfait sont des courts séjours (une à trois nuits) et 30 % comptent sept nuits ou plus. Quand la destination est à l'étranger, presque trois voyages à forfait sur quatre durent au moins une semaine. Plus la destination est lointaine, plus la part des longs séjours (au moins quatre nuits) est forte, supérieure à 90 % hors d'Europe (seulement 130 000 voyages sur 1,5 million y durent moins d'une semaine).

La répartition des durées des voyages à forfait en Europe est intermédiaire entre celle des voyages en métropole et des voyages plus lointains. Plus de 60 % des séjours à forfait en Europe comptent au moins sept nuitées et 20 % sont des courts séjours, propices à la découverte d'une grande ville. Sur les courts séjours européens, la part des voyages avec

Tableau 2 : Voyages à forfait et voyages à la carte

| | Voyages à forfait | Voyages à la carte |
|---|-------------------|--------------------|
| Part des voyages à l'étranger (en %) | 70,5 | 49,3 |
| en Europe | 47,3 | 36,5 |
| en Amérique | 7,4 | 4,8 |
| en Asie | 6,2 | 3,6 |
| en Afrique | 7,9 | 2,3 |
| Part des voyages en France métropolitaine (en %) | 29,5 | 50,7 |
| Durée moyenne de séjour (en nuitées) | 7,6 | 7,4 |
| En France métropolitaine | 5,2 | 5,7 |
| À l'étranger | 8,6 | 9,1 |
| Dépense moyenne au cours du séjour (en € par personne) | 1 289 | 844 |
| En France métropolitaine | 648 | 556 |
| À l'étranger | 1 558 | 1 140 |
| Dépense moyenne par nuitée (en € par personne) | 170 | 114 |
| En France métropolitaine | 124 | 98 |
| À l'étranger | 181 | 125 |

Lecture : les dépenses intègrent le coût du forfait et les dépenses non comprises dans le forfait.

Champ : voyages avec achat des prestations de transport et d'hébergement.

Source : DGE, enquête SDT 2015.

forfait est un peu moins élevée que celle des voyages à la carte (moins d'un million de forfaits pour 1,4 million de voyages à la carte). Le voyage à forfait emblématique est le séjour d'une semaine, souvent au soleil ou en station de ski. Ce type de séjour a particulièrement souffert en 2015, notamment du fait de la désaffection des destinations du sud du Bassin méditerranéen. Cependant, en 2015, environ un voyage à forfait sur quatre, soit 2,7 millions de voyages, était encore au format sept nuitées. C'était le cas d'un forfait sur sept en métropole, un sur trois en Europe et près d'un sur deux en Afrique.

20,2 milliards d'euros pour les voyages à forfait

En 2015, les Français ont dépensé 20,2 milliards d'euros pour leurs voyages à forfait (tous types de forfaits confondus), dont 7,2 milliards d'euros en métropole et 13,1 milliards d'euros à l'étranger³. L'achat du forfait proprement dit représente 4,2 milliards d'euros en métropole et 9,7 milliards à l'étranger, soit 9,1 % et 38,6 % de la dépense touristique totale⁴. Avec le transport et l'hébergement marchand, la dépense des Français en voyages à forfait est de 14,2 milliards d'euros (70,3 % de la dépense totale en voyages à forfait) alors qu'elle n'est que de 9,7 milliards d'euros pour leurs voyages à la carte.

³ On désigne par « dépenses à l'étranger » celles qui sont occasionnées par un voyage à l'étranger, même si ces dépenses sont réalisées en France, notamment à la réservation.

⁴ Y compris les voyages sans forfait et avec hébergement gratuit.

Tableau 3 : Profil des voyageurs avec forfait ou à la carte

| | Voyageurs | | |
|---|-------------------------------|------------|----|
| | avec forfait | à la carte | |
| Part des femmes (en %) | 56 | 53 | |
| Répartition selon l'âge (en %) | 15-24 ans | 9 | 15 |
| | 25-39 ans | 10 | 15 |
| | 40-54 ans | 18 | 27 |
| | 55-64 ans | 28 | 26 |
| | 65 ans ou plus | 35 | 17 |
| Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle (en %) | Cadres ou indépendants | 9 | 21 |
| | Professions intermédiaires | 12 | 19 |
| | Ouvriers-employés | 21 | 17 |
| | Retraités | 43 | 23 |
| Part des habitants d'Île-de-France (en %) | 17 | 35 | |
| Répartition selon les revenus mensuels du foyer (en %) | Moins de 2 700 € | 35 | 33 |
| | De 2 700 € à moins de 3 800 € | 34 | 27 |
| | 3 800 € ou plus | 32 | 38 |

Lecture : 35 % des voyageurs avec forfait ont 65 ans ou plus ; cette proportion n'est que de 17 % pour des voyages similaires à la carte. Champ : individus ayant voyagé avec un forfait incluant au moins le transport et l'hébergement ou ayant réalisé des voyages à la carte similaires aux voyageurs avec forfait (encadré).

Sources : DGE, enquête SDT, enquête complémentaire sur les voyages à forfait 2016.

² Par la suite, sauf mention contraire, les résultats portent sur les voyages dont le transport et l'hébergement sont des prestations marchandes.

La dépense par nuitée est plus élevée avec un forfait, surtout pour les voyages longs et lointains

La dépense par personne et par nuitée varie fortement selon la destination et la durée du séjour. Ainsi, avec transport et hébergement marchand, en métropole, un touriste français dépense en moyenne 124 euros par jour s'il voyage avec un forfait et 98 euros à la carte, soit un écart relatif de + 27 %. L'écart relatif est modéré pour les voyages de moins de trois nuits (191 et 176 euros, soit + 9 %) et inférieur à la moyenne pour quatre à six nuits (137 et 115 euros, soit + 19 %) ; il est supérieur à la moyenne pour les séjours d'une semaine (136 et 102 euros, soit + 33 %) et dans la moyenne pour les séjours de plus d'une semaine (90 et 71 euros).

À l'étranger, le coût par personne et par nuitée d'un voyage avec forfait est également supérieur à celui d'un voyage à la carte et l'écart relatif augmente aussi avec la durée du séjour. Pour les courts et moyens séjours, qui sont très majoritairement européens, cet écart relatif est compris entre 10 et 15 %. Lorsque la durée s'allonge, les dépenses sont moins dégressives en forfait qu'à la carte. Pour les séjours de plus d'une semaine, le surcoût du forfait approche 50 % en Europe et excède ce taux dans les autres continents.

Davantage de retraités parmi les adeptes du forfait

Le profil des adeptes du forfait se distingue du profil de ceux qui, pour un voyage comparable (destination, durée, modes de transport et d'hébergement - *encadré*), privilégient une organisation à la carte. Les adeptes du forfait sont sensiblement plus âgés que les partisans du voyage à la carte : 63 % ont cinquante-cinq ans ou plus contre 43 % des seconds (*tableau 3*). Logiquement, cet écart s'observe également avec les retraités : ils représentent 43 % des adeptes du voyage avec forfait mais 23 % seulement des pratiquants du voyage à la carte. Les tenants du forfait résident très majoritairement en province (83 % contre 65 %). Les revenus distinguent assez peu les adeptes du forfait des partisans du voyage à la carte. Ils apparaissent un peu moins élevés pour les premiers : dans 69 % des cas, le revenu mensuel du foyer est inférieur à 3 800 euros⁵, une part supérieure de 8 points à celle observée avec les voyageurs à la carte, chez lesquels un revenu intermédiaire (entre 2 700 et 3 800 euros) est moins fréquent (27 % contre 34 % pour les tenants du forfait).

Organisation déléguée et budget maîtrisé, meilleurs atouts du forfait

L'examen des critères de choix entre voyage à forfait et voyage à la carte dessine deux catégories assez distinctes de préoccupation des touristes français : le forfait rassure, « simplifie la vie » et permet d'éviter les mauvaises surprises ; le voyage à la carte offre davantage de liberté, notamment pour le choix de la ville de départ, la destination et les activités. Les cinq raisons principales qui amènent à « vraiment préférer le forfait » (*graphique 1*) sont partagées par l'ensemble des voyageurs, qu'ils aient

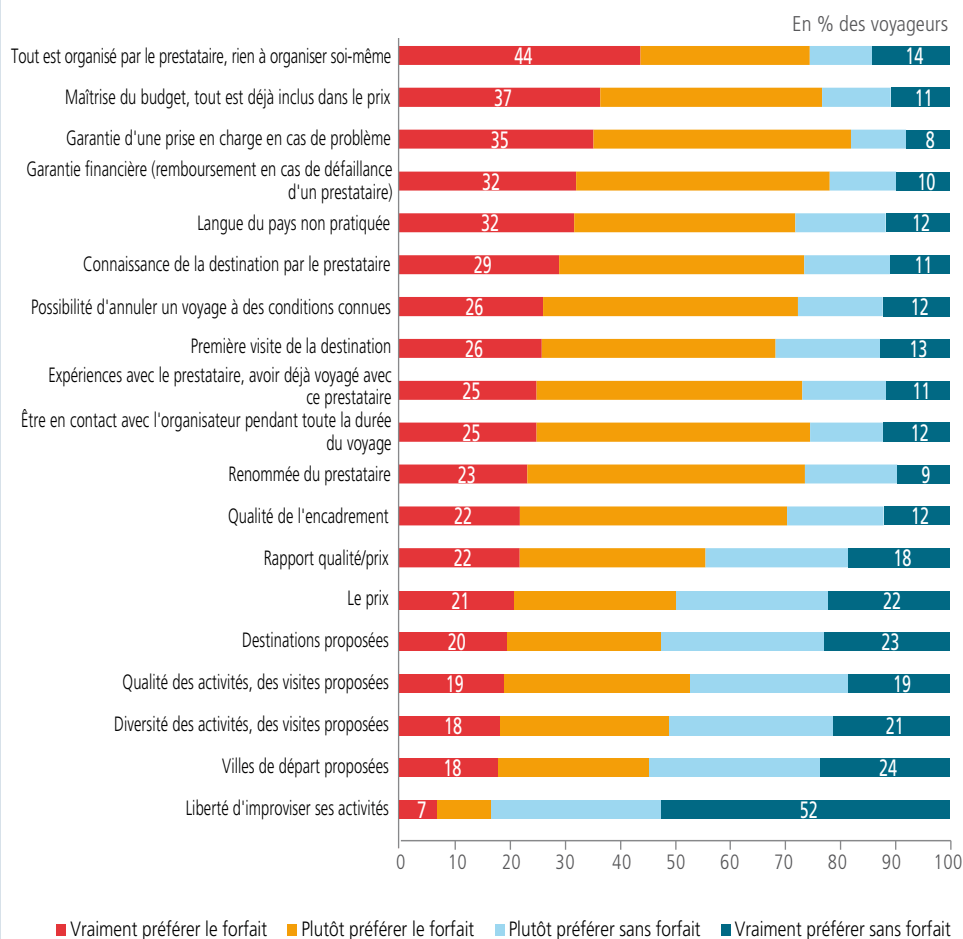
ou non recours au forfait. Premier atout de cette formule, avancé par 44 % des voyageurs et 60 % des adeptes du forfait : tout est organisé par le prestataire. La maîtrise du budget (tout est déjà inclus dans le prix) vient ensuite (plébiscitée par 37 % des voyageurs et 50 % des voyageurs à forfait), légèrement devant la garantie de prise en charge en cas de problème (35 % et 49 %). Enfin, arrivent la garantie financière, précisément le remboursement en cas de défaillance d'un prestataire (32 % et 23 %), et la méconnaissance de la langue du pays visité (32 % et 37 %). Ce dernier critère est avancé par 14 % seulement des 15-24 ans, mais par 48 % des voyageurs de 65 ans ou plus.

Liberté et choix plaident pour le voyage à la carte

Quant aux facteurs qui militent pour le voyage à la carte, la liberté d'improviser ses activités est nettement en tête : il s'agit d'un point fort pour 52 % des voyageurs (pour 62 % des voyageurs hors forfait). Les autres points forts du voyage à la carte sont moins affirmés. Il s'agit notamment du choix de la ville de départ, des destinations proposées et du prix.

La liberté d'improviser ses activités figure parmi les trois plus importants avantages du voyage à la carte pour 84 % des voyageurs. À l'opposé, le prix n'est cité que par une personne sur trois et la variété des destinations, des activités et des visites par moins d'un voyageur sur quatre.

Graphique 1 : Critères d'appréciation des formules à forfait et à la carte



Lecture : pour 44 % des voyageurs, le fait que tout soit organisé par le prestataire fait « vraiment préférer une formule à forfait » ; au contraire, pour 52 % d'entre eux, être libre d'improviser ses activités fait « vraiment préférer le voyage à la carte ».

Champ : individus ayant voyagé avec un forfait incluant au moins le transport et l'hébergement ou ayant réalisé des voyages à la carte similaires aux voyageurs avec forfait (*encadré*).

Sources : DGE, enquête SDT, enquête complémentaire sur les voyages à forfait 2016.

⁵ Revenu mensuel net du foyer.

Le forfait a la faveur d'une majorité de voyageurs pour la découverte future d'une destination

Pour l'organisation des voyages à venir, le choix d'un forfait ou d'une formule à la carte est d'abord lié à la connaissance préalable de la destination : alors que 41 % seulement des voyageurs envisagent, probablement ou certainement, un forfait pour une destination déjà visitée, ce taux atteint 70 % pour une destination nouvelle (graphique 2). Cet attrait pour le forfait s'agissant de la découverte d'une destination est marqué quels que soient la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et l'âge des voyageurs. En effet, dans tous les cas une nette majorité recourra (probablement ou certainement) à un forfait pour une destination nouvelle, le taux dépassant 80 % chez les retraités et les 65 ans ou plus. Mais, ce taux est, toujours quels que soient la CSP et l'âge, inférieur de l'ordre de 30 points pour une destination déjà visitée. Les inconditionnels du forfait (ceux qui y recourront certainement) sont même deux fois plus nombreux lorsqu'il s'agit d'un pays, d'une région ou d'une ville à découvrir : 31 % des voyageurs contre seulement 14 % pour une destination connue. D'ailleurs, seulement 9 % des voyageurs excluent de recourir à un forfait dans la perspective de la découverte d'une destination.

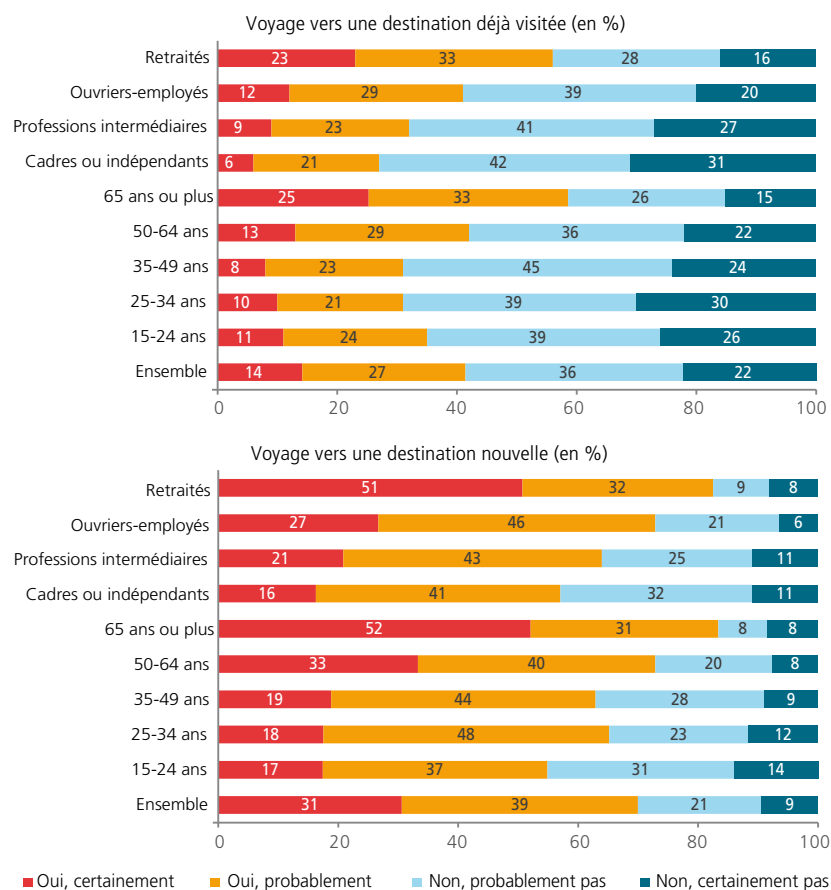
Le segment des seniors, stratégique pour les agences de voyages et les tour-opérateurs

Toujours pour un futur voyage, le choix entre forfait et carte est peu lié au niveau de revenu pour une destination déjà visitée, même si les plus hauts revenus ont moins d'intérêt pour le forfait. Ce choix est plus fortement modulé par l'âge : 51 % des voyageurs, certains de recourir à un forfait pour une destination connue, sont retraités et 44 % ont plus de 65 ans⁶.

S'agissant de la découverte future d'une nouvelle destination, la tentation du forfait est plus forte encore pour les plus âgés : 52 % des plus de 65 ans l'envisagent de façon certaine, 33 % des 50 à 64 ans et 17 à 19 % des 15 à 49 ans (ces taux sont respectivement de 25 %, 13 % et de 8 à 11 % pour une destination déjà visitée). Ceci confirme que le segment des seniors est crucial pour les agences de voyages et les tour-

⁶ Les retraités ne représentant que 31 % de la population étudiée et les plus de 65 ans, 25 %.

Graphique 2 : Perspectives de recours à un forfait pour un voyage à venir



Lecture : pour leurs voyages à venir, 23 % des retraités envisagent de recourir (certainement) à un forfait pour un voyage vers une destination qu'ils ont déjà visitée et 51 % envisagent cette hypothèse dans le cas d'une destination nouvelle. Champ : individus ayant voyagé avec un forfait incluant au moins le transport et l'hébergement ou ayant réalisé des voyages à la carte similaires aux voyageurs avec forfait (encadré). Sources : DGE, enquête SDT, enquête complémentaire sur les voyages à forfait 2016.

opérateurs. Toujours pour la découverte future d'une nouvelle destination, le score décroche un peu sur les revenus les plus élevés (26 % envisagent avec certitude un forfait au-delà de 3 800 euros mensuels pour 34 % en deçà) mais aussi pour les Franciliens (24 % contre 33 % pour les provinciaux).

Fabrice HILLAIREAU, Abdel KHIATI, DGE

Encadré : Champ et sources

Dans cette étude, les voyages considérés sont effectués pour motif personnel par les individus de quinze ans ou plus résidant en France. Par convention, les destinations étrangères comprennent les territoires ultra-marins.

Les résultats de la présente étude sont issus, d'une part, de l'enquête permanente Suivi de la Demande Touristique (SDT) de la DGE, en partenariat avec la Banque de France, d'autre part, d'une enquête ponctuelle visant à préciser les critères de choix entre voyage à forfait et voyage « à la carte ». L'enquête SDT est réalisée chaque mois auprès d'un panel de 20 000 personnes âgées de 15 ans ou plus, représentatif de la population résidant en France. L'enquête ponctuelle a été réalisée au quatrième trimestre 2016 par interrogation d'un échantillon constitué

d'environ 2 500 individus du panel SDT ayant voyagé entre septembre 2015 et août 2016 dans le cadre d'un forfait incluant au moins le transport et l'hébergement, échantillon complété par des individus du panel SDT n'étant pas partis dans le cadre d'un forfait, mais ayant effectué sur la même période un voyage qui aurait pu se prêter à un forfait (transport et hébergement marchand). Ce complément d'échantillon a été construit de manière à présenter la même structure (destination et durée de voyage, modes de transport et d'hébergement) que l'échantillon des adeptes du forfait. Ceci permet de comparer les réponses des individus, selon qu'ils sont ou non partis dans le cadre d'un forfait. 3 101 questionnaires exploitables ont été obtenus, soit un taux de réponse de 83 %.

Pour en savoir plus :

Consultez la rubrique « Études et statistiques » du site www.entreprises.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Faure
 Rédacteur en chef : François Magnien
 Secrétariat de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot
 Composition : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin
 ISSN : 2269-3092
 Dépôt légal : 2017
 DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

DGE
 DIRECTION GÉNÉRALE
 DES ENTREPRISES